

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/11/2022

Date convocation : 28 octobre 2022

Excusé : Pascal ROUSSET

Absents : Jérôme BREUIL – Patrick BORDET

Lecture du compte-rendu du 23/09/2022 : approbation du Conseil

▪ **Voirie forestière - Avenants :**

Le Conseil accepte les avenants suivants de l'entreprise DAUPHIN :

- Desserte « Les Rioux – La Faye- Les Guelles » : + 7295,20 € HT
- Desserte « Pramort » : + 4721,60 € HT

▪ **Travaux en régie :**

Le Conseil adopte les montants de 11743,57 € des travaux en régie pour l'année 2022.

▪ **Section de Bessette :**

Le conseil fixe la participation de la dite section à 8502 € pour les travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales (50%).

▪ **Section de Sauvevannelles :**

Le Conseil décide d'effectuer une coupe de bois pour la section de Sauvevannelles. Les conventions d'achat seront signées avec les scieries Bernard – Montmartin et Crouzoulon.

▪ **Section Le bourg – La Vialle – Transfert de biens à la commune :**

M. le Maire rappelle au conseil qu'une réunion d'information des membres de la section « Le Bourg – La Vialle » a eu lieu le 1^{er} octobre (102 membres convoqués – 17 présents) et que le vote des électeurs de la section s'est déroulé le 22 octobre (89 électeurs – 32 votants).

L'objet de la consultation : Transfert à la commune des parcelles AM n° 507 et 508 et section BI n°187.

Il présente au Conseil la procédure de transfert de biens d'une section afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de transférer les biens de la section « Le Bourg – La Vialle » section AM n° 507 et 508 et section BI n°187 dans le domaine communal pour un objectif d'intérêt général.
- Charge M. le Maire de lancer la procédure.
- Demande au représentant de l'Etat de prononcer le transfert de ces parcelles à la commune (publication de la délibération dans un journal d'annonces légales).

▪ **Modification statuts ALF**

Le Conseil approuve la modification des statuts de la comcom qui concerne la reprise par la commune de Job des sites de Vol libre et du site d'escalade.

▪ **Modification statuts SIVOM Vallée de l'Ance**

Le Conseil approuve la modification des statuts du SIVOM de la Vallée de l'Ance qui concerne les compétences obligatoires et le transfert du siège social.

▪ **Questions diverses :**

- Association des Maires de France : Le Conseil adopte la motion de l'AMF sur les finances locales.

- Achat d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie à JVS pour un montant de 1641,60 € TTC y compris matériel et installation.
- Installation d'un poteau incendie à Sermoulis en liaison avec les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable par le syndicat des Eaux. Montant à la charge de la commune : 6500 € HT.
- Adressage : L'installation des panneaux des villages est terminée et les panneaux de signalétique du Bourg sont en commande.
- Recensement : il aura lieu sur la commune du 19 janvier 2023 jusqu'au 18 février 2023 (A nommer un agent recenseur et un coordonnateur communal)
- Cérémonie du 11 novembre : Le 11 novembre à 10h au monument aux morts avec la fanfare du SDIS d'Ambert suivie d'un vin d'honneur au local partagé. La commune offrira le repas aux anciens combattants au restaurant le Béa'titude.
- Repas CCAS et Colis de Noël : Le repas aura lieu au restaurant le Béa'titude le samedi 19 novembre préparé par la boucherie Courtinat et animé par un musicien. Les colis seront confectionnés par Cave et Terroir.
- Sapin et décorations du Bourg : La pose se fera le vendredi 25 novembre et les décorations du Bourg le samedi 26 novembre avec l'aide du Comité des Fêtes.
- Marché de Noël : Dimanche 04 décembre sur la place : préparation et installation le vendredi 02 décembre.
- Banquet Commune/Pompiers : Samedi 03 décembre à 12h à la salle des fêtes de Viverols (regroupement des deux casernes Sauvessanges et Viverols).
- Radio Craponne : 40^{ème} anniversaire le mercredi 28 décembre à 19h à Craponne (repas sur réservation)